

La voix des communs

En 2001, la réalisatrice québécoise Carole Poliquin présentait son documentaire intitulé *Le Bien commun - L'Assaut final*. Je revois encore très nettement ce fermier canadien poursuivi par Monsanto pour avoir ressemé du colza transgénique breveté qui s'était retrouvé accidentellement dans son champ. Je me souviens également de cet Indien du Mexique qui subissait les conséquences du détournement du fleuve par les firmes d'agro-business américaines qui se sont approprié l'eau. Dernier souvenir enfin, cette mère de famille française, atteinte du cancer du sein qui refusait que ses gènes soient considérés comme la propriété d'une compagnie...

Vingt ans plus tard, le rythme des mainmises sur les ressources n'a pas faibli, tout comme la mécanique de brevetage intensif du vivant et des idées offerts en pâture à un système néo-libéral mondialisé jamais rassasié. Et pour cause : il ne peut survivre qu'en confisquant : la terre à ceux qui la cultivent, le droit de reproduire leurs semences à ceux qui défendent une alimentation saine et variée, Internet à ceux qui l'ont rêvé comme un espace absolu de liberté, sans oublier l'eau et tous ces essentiels au bien vivre de l'Humanité...

Les communs, concept protéiforme, est plus que jamais un porte-voix : celui de tous les citoyens qui veulent protéger les ressources, qui réfléchissent ensemble pour mettre en place une gouvernance collective de celles-ci, dans une logique globale d'interdépendance. Presque mille ans plus tôt, certains l'avaient déjà parfaitement compris. Il aura fallu attendre les années 2000 pour que s'opère qu'un véritable retour des communs, grâce notamment, à l'américaine Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie en 2009 pour les travaux d'une vie consacrés à comprendre les modalités de gestion réussie des ressources communes.

Plus que jamais, et bien que la lutte soit franchement inégale, la tragédie des communs énoncée par Garrett Hardin¹ et réfutée par Elinor Ostrom n'est pas inéluctable. Les dynamiques de ces dernières années et, plus récemment encore, les initiatives pour faire face à la situation inédite que nous venons de vivre mondialement augurent d'optimistes possibles, que ce soit en matière d'agriculture, d'alimentation, de connaissances, de mise en œuvre locale d'une écologie sociale basée sur des dynamiques communalistes et auto-organisées...

Encore faut-il que collectivement, nous nous donnions les moyens de porter cette rupture radicale, que nous nous projetions dans une perspective de profonde mutation sociale, politique et économique afin que la force d'agir en commun dépasse les maladroites tentatives de récupération. Qu'elle soit bien le fait de tous, par tous et pour tous, afin d'entrevoir un « après » plus écologique et plus humain.

Pascaline Pavard

1- Garrett Hardin : biologiste et écologue américain auteur de l'essai *La tragédie des communs* en 1968. Réédition aux PUF en 2018.

Pour en savoir plus :

- *À la recherche du commun*, série en quatre épisodes. Émission Entendez-vous l'éco – France Culture – 10/09/2018
- *Dans un monde inégal, qu'avons-nous en commun?* Série en 5 épisodes, émission Matières à Penser – France – Culture novembre 2018
- *L'âge de l'anthropocène, c'est celui du retour aux biens communs*, Benjamin Coriat, Médiapart, 16 mai 2020.
- *Le retour des communs: la crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, Les Liens qui libèrent, mai 2015
- *Vers une république des biens communs?* Nicole Alix, Jean-Louis Bancel, Benjamin Coriat, Frédéric Sultan éditions Les Liens qui libèrent, août 2018.
- *Discours de Stockholm* d'Elinor Ostrom en réception du Nobel d'économie 2009, préface de Benjamin Coriat C&N Éditions 2019
- Tous les articles sur les communs par Reporterre: <https://reporterre.net/Biens-communs>
- *Bibliographie sur les communs* par Pierre Thomé

Revendiquer les communs, c'est défendre une rupture radicale

■ **Le terme de communs, obscur pour certains, outil de langue de bois pour d'autres, est plus que jamais concret pour celles et ceux qui revendiquent une rupture de l'ordre économique global et agissent ensemble pour faire de la gestion des ressources un enjeu majeur et partagé.**

Par Benoit Prévost*

Communs, biens communs, bien commun, la démultiplication des références à un collectif, un nous qui ferait sens pour penser un ensemble de biens, de services, d'actions, de manière de faire et de vivre est l'une des manifestations d'une remise en question de l'hyper-individualisme et de l'individualisation outrancière qui ont marqué les mutations de nos sociétés au cours d'une période plus ou moins longue suivant la perspective historique que l'on retient, mais associée quoi qu'il en soit, au néolibéralisme et à la marchandisation. Le succès du commun comme adjectif ou substantif est dû notamment à celui d'Élinor Ostrom, prix Nobel d'économie en 2009, qui a permis la réactivation d'un vocabulaire jusque-là souvent marginalisé. Ce succès encourageant a aussi eu

de quoi inquiéter ceux qui, bien avant ce Nobel, défendaient un ensemble de valeurs liées au (x) commun (s). Ils ont pu craindre un dévoilement du (des) terme (s), comme trop souvent avec les buzzwords, ces mots soudainement consensuels qui se répandent rapidement dans le langage courant, du grand public jusqu'aux sphères institutionnelles: la plupart du temps très généraux, voire vagues, polysémiques, ils permettent de multiples interprétations soutenant des dialogues fondés sur la manipulation de concepts creux avec lesquels chacun est d'accord, sans forcément savoir de quoi il parle et surtout, de quoi parlent les autres. Les consensus ainsi fondés volent souvent en éclat dès qu'il s'agit de

donner un sens concret au concept, de passer du discours à l'action.

Plusieurs acceptions des termes conjuguent de manière plurielle le (s) commun (s), chacune ayant la particularité, fort heureusement, de porter sur des possibilités d'action concrète: une action s'inscrivant dans une dynamique innovante et alternative, en rupture avec les logiques dominantes incarnant l'individualisme et l'individualisation auxquels s'oppose (nt) le (s) commun (s). L'intérêt? Laisser planer le doute sur une définition générale pour s'appuyer sur les définitions pragmatiques des acteurs impliqués dans une transition écologique, sociale et solidaire. Cela fait surtout sens: c'est d'une démarche concrète et collective que peut naître le commun.



▲ Elinor Ostrom

Avec des acteurs impliqués dans une transition écologique, sociale et solidaire, c'est d'une démarche concrète et collective que peut naître le commun

Une logique de naturalisation

Revenons plutôt sur les conditions historiques dans lesquelles le (s) commun (s) sont revenus sur le devant de la scène. Il y a nécessairement plusieurs lectures des processus historiques, et en particulier concernant l'histoire des idées: voici une interprétation du succès des «communs» en tant que reflet des dynamiques du néolibéralisme depuis les années 1960.

Les travaux d'Ostrom sont liés à la *Tragédie des communs* de Hardin en 1968: grossièrement, les ressources naturelles laissées en libre accès sont surutilisées, gaspillées et finalement dilapidées, ce qui suppose d'en restreindre l'accès par un système rationnel de propriété. La thèse d'Hardin doit être saisie dans un contexte plus global. Dans les années 1960, elle correspond à une remise en question de l'intervention de l'État dans l'économie (en particulier à travers l'appropriation, la gestion et la production de biens publics), qui est d'abord portée par des élites économiques et sociales soucieuses de faire baisser les taux d'imposition élevés. Elle sera relayée et théorisée par de nombreux éco-



© NU Lechnir from Pixabay



©Adina Voicu from Pixabay

▲ *La consommation de l'air, pollué ou non, ne peut pas (encore) être individualisée*

nomistes dans différents registres, dont celui de la propriété.

L'analyse économique d'influence libérale n'a eu de cesse de soustraire l'économie aux influences de la morale et de la politique. Cette autonomisation de l'économie en tant qu'ensemble de pratiques et que science passe par une logique de «naturalisation» des faits économiques, afin de les rapprocher de ceux qu'étudient les sciences dites «dures» et ainsi, justifier d'une démarche scientifique rigoureuse, objective, et productrice de vérités universelles auxquelles l'ordre politique et l'ordre moral doivent s'adapter. La logique de naturalisation conduit ainsi à définir différents types de biens qui, en eux-mêmes, seraient porteurs de caractéristiques qui échappent à la volonté politique et morale.

Comment classer les biens ?

Ces différentes natures sont déterminées par la possibilité d'individualiser à la fois la consommation et l'appropriation des biens et services en question.

C'est autant l'absence de propriété que la propriété commune qui conduisent à la tragédie des communs

Ainsi, manger une tomate est proprement individualisable dans le sens où celui qui mange la tomate exclut de fait les autres de cette consommation : nous ne pouvons pas être plusieurs à manger la même bouchée de tomate. En revanche, nous respirons tous, en même temps, le même air (pollué ou non) et seul un ensemble de restrictions extrêmement fortes des libertés individuelles pourraient nous empêcher de respirer cet air en accès libre, puisqu'aucun ne peut se l'approprier et exclure les autres de

son usage. La consommation d'une tomate est individualisable ; elle peut donc être appropriée privativement. La consommation de l'air ne peut être individualisée ; elle ne peut donc être appropriée privativement. Dans un cas, on parle de bien privé, dans l'autre de bien public. La science économique a constamment affiné ses classifications, notamment à partir des années 1970, à la suite des nombreux travaux sur la propriété : comment classer les biens, suivant qu'ils sont plus ou moins appropriables privativement ou non, suivant qu'on peut en exclure plus ou moins l'usage à certaines catégories d'agents, etc. ?

Quid de la propriété ?

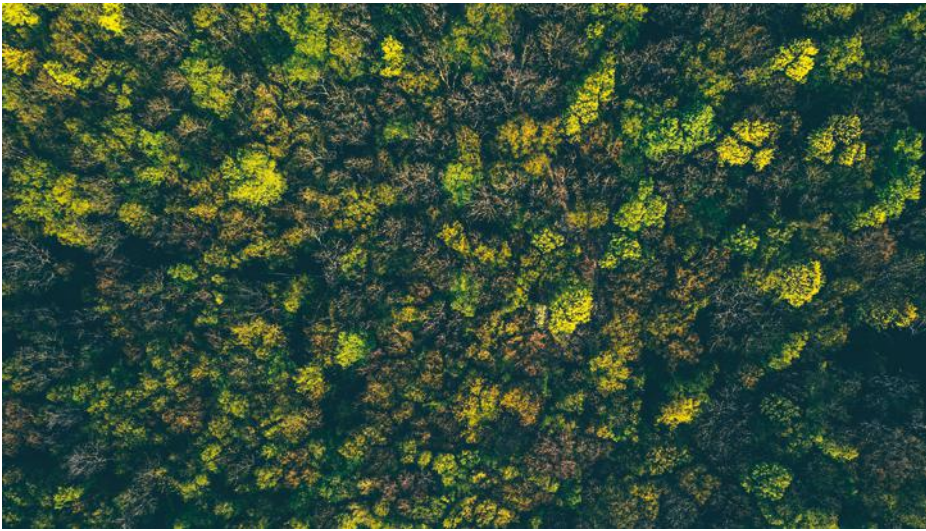
L'articulation est fondamentale entre d'une part, l'appropriation privée des biens et leur mise en marché (ce qui fait l'objet d'une propriété peut faire l'objet d'une transaction légitime) et d'autre part, leur mise en marché et leur gestion optimale, puisque l'objectif par la transaction, est d'obtenir le maximum de richesse à partir du bien en question. C'est l'appropriation privée qui, permettant la marchandisation, assure la gestion optimale des ressources disponibles : la recherche, par chacun, privativement, du maximum de richesse, garantit l'absence de gaspillage que l'on observe, d'après les économistes libéraux, lorsque l'appropriation fait défaut. L'appropriation privée permet que l'intérêt individuel soit le meilleur garant d'une utilisation optimale des ressources disponibles. Dans cette perspective, l'appropriation collective (par l'État par exemple) conduirait au même résultat que l'absence d'appropriation : une gestion commune, en reléguant l'intérêt individuel à rationaliser l'usage des ressources, conduit également au gaspillage et à l'inefficacité. D'une pierre deux coups : c'est autant l'absence de propriété (comme chez Hardin) que la propriété commune (chez les libéraux) qui

conduisent à la tragédie des communs pour laquelle la meilleure des solutions est donc la propriété privée individuelle et la marchandisation des ressources. Ce sont des raisonnements scientifiques supposés dégagés de jugements moraux ou politiques qui conduisent à établir les formes optimales de rationalisation de la propriété des ressources. Ces travaux sont au cœur de l'économie des droits de propriété qui a largement contribué à la rationalisation marchande du monde, le propre du néolibéralisme selon Dardot et Laval (*La nouvelle raison du monde*).

La marchandisation fictive

Il existe également un autre niveau d'argument. De fait, les travaux sur la propriété comme découlant de la nature même des biens a pour conséquence essentielle (ou pour mobile) de désocialiser, de dépolitiser et de démoraliser la propriété, autrement dit, de se débarrasser de complexes débats animant depuis le XVIII^e siècle l'analyse économique. Longtemps, l'appropriation est passée par une justification morale reposant sur le travail : ce que chacun produit en déployant ses efforts et ses compétences est légitimement sa propriété. Mais un tel fondement moral à la propriété est problématique dans une économie qui, fondamentalement, accorde plus de richesses à ceux qui sont propriétaires... et ne travaillent pas. À ceux, en fait, dont la richesse s'accroît à l'aune de leur capacité à capter, justement, les fruits du travail des autres. C'est l'essence même de l'économie capitaliste, telle qu'elle est reconnue, non pas seulement par ses adversaires comme Marx, mais aussi par ses premiers défenseurs libéraux, comme Smith. La fiction de biens qui, par nature, seraient appropriables privativement grâce aux marchés est essentielle au libéralisme et au processus de marchandisation du monde : tout ce qui peut être transformé en marchandise doit l'être au nom de la nature des biens et d'une gestion efficace des ressources rares.

Il s'agit littéralement de soustraire progressivement au collectif ce qui peut lui être ôté, d'individualiser et de privatiser tout ce qui jusque-là était du domaine du commun et soumis à des questions morales et politiques débattues par le collectif. C'est la mécanique de la "marchandisation fictive" décrite par Marx au XIX^e ou Polanyi au XX^e siècle ; un processus dont le tour de force le plus décisif fut de faire de la terre une marchandise, privant ainsi les non-propriétaires de tout accès à leur alimentation autrement que par le marché et la vente de leur force de travail. L'appropriation privée et donc privative de la terre prend une tournure spécifique dans l'ordre marchand : au nom de la légitimité acquise par la monnaie comme droit d'accès à la propriété, elle réduit progressivement les espaces physiques où le droit, les règles informelles, la coutume et les communs pourraient garantir à chacun



© Killarxx from Pixabay

▲ Pour continuer l'activité économique et se libérer des contraintes liées au respect de l'environnement, certains mettent en place des droits à polluer ou des mécanismes de compensation de biodiversité...

la possibilité d'accéder à certaines ressources naturelles ; dans le même temps, elle soumet la terre et ses ressources à la rationalité marchande, celle de l'efficacité productive évaluée au seul regard de la rentabilité économique : plus aucun critère moral, culturel ou politique ne vient s'interposer entre la soif de profit et ce qui est à la base même de l'existence humaine. Tel est le premier tour de passe-passe opéré par l'économie libérale.

Les externalités

Le second concerne l'impact de nos activités individuelles sur la situation des autres, autrement dit, ce qu'on appelle les externalités. Celles-ci peuvent être négatives, comme la pollution : en produisant des biens, par exemple des vêtements qui vont satisfaire la demande et donc le "bien-être" d'une partie de la population, une entreprise peut générer une atteinte à l'environnement qui dégrade également le bien-être d'une autre partie de la population. Elles peuvent également être positives quand

un apiculteur par son activité permet à des abeilles de polliniser gratuitement les champs des paysans voisins. De nombreux problèmes apparaissent avec la découverte des externalités. Par exemple, comment inclure le coût d'une pollution dans le coût de fabrication de vêtements (solution économique) ? Ou bien, faut-il interdire ou très sévèrement réglementer la production de vêtements à cause de la pollution qu'elle génère (solution juridique) ? Ces problèmes se complexifient dès lors que les biens et services concernés par les externalités relèvent de la catégorie des "biens publics" ou "biens communs".

Par une série de truchements théoriques (fondés la plupart du temps sur des occultations au nom de l'abstraction et de la simplification propres à certains temps de la démarche scientifique), la science économique a cherché à faire des externalités, non pas la règle générale, mais l'exception. Et ce, pour démontrer que le marché est le meilleur moyen de gérer les externalités en supposant que les prix peuvent refléter

l'ensemble des coûts de production des biens et services, y compris l'ensemble des incidences liées à cette production. Il suffit par exemple de mettre en place un marché des droits à polluer pour régler le problème de la pollution... Encore une fois, le principe de base est assez simple : en donnant un prix, on induit une contrainte de coût qui donne conscience à l'utilisateur de la rareté d'une ressource et oblige ce dernier à réduire autant qu'il peut son usage. C'est bien encore et toujours le calcul individuel, basé sur des prix, qui est imposé comme solution pour régler des questions ayant pourtant des répercussions sur l'ensemble de la communauté des individus. Ces raisonnements ont été progressivement étendus à l'ensemble des questions environnementales à partir des années 1990, conduisant aujourd'hui à un nombre impressionnant de travaux universitaires et institutionnels sur le prix de la biodiversité, sous la forme de "capital naturel" ou de "services écosystémiques". Donner un prix à tout serait le meilleur moyen de donner de la valeur à tout.

Revendiquer des communs, c'est soustraire des pans de notre vie à la rapacité du marché

Une communauté d'intérêts

De telles logiques nient l'ensemble des valeurs que nous pouvons attribuer aux ressources en les réduisant à une valeur marchande. Revendiquer des communs, c'est soustraire des pans de notre vie à la rapacité du marché en légitimant que la "valeur" est le résultat d'une construction commune. C'est remettre de la morale, de la culture et du politique là où il n'y a plus que l'intérêt mercantile. C'est défendre l'idée d'une communauté d'intérêts liée à notre appartenance à des groupes sociaux définis du local au global dont la survie dépend de l'usage de ressources rares que le marché n'a cessé de détruire au profit d'une minorité. C'est assumer l'interdépendance de nos choix en affirmant que chaque utilisation de ressources a un impact sur les autres maintenant et plus tard, ce qui implique des débats collectifs sur les principes de solidarité et de justice intra et intergénérationnelles. Revendiquer les communs, c'est défendre une rupture radicale à la fois dans l'ordre économique global et dans nos pratiques locales en faisant notamment de l'accès à la terre et aux ressources naturelles un enjeu moral, politique et culturel bien trop sérieux pour continuer à le laisser au libre jeu du marché ■

▼ L'apiculture, un exemple d'externalité positive



© Bunyismum

*Benoit Prévost, Maître de conférences HDR en sciences économiques, directeur du Centre Universitaire du Guesclin, Université Montpellier III.

De la pratique à la politique... des communs !



©Aurélien Culot

▲ Dans l'Aude, épicerie ambulante et solidaire pendant le confinement... et après !

■ Dans une volonté d'éducation populaire, *Remix the commons* œuvre depuis une dizaine d'années à la reconnaissance des communs. Pourquoi cette notion est-elle devenue si importante aujourd'hui ? En quoi les communs peuvent-ils contribuer légitimement à l'élaboration des politiques et du droit ?

Par Frédéric Sultan, coordinateur Europe *Remix the commons*

Les communs, c'est la solidarité en actes ! C'est un ensemble de pratiques sociales qui visent à satisfaire nos besoins collectivement et de manière auto-organisée. L'association d'éducation populaire *Remix the commons* propose des outils pour s'approprier les communs, pour mieux les connaître et en comprendre les mécanismes et les enjeux, et pour soutenir l'organisation et la coordination du mouvement des communs par les militants.

Aujourd'hui, les militants et les militantes engagés dans de très nombreux domaines revisitent des pratiques sociales parfois anciennes à l'aune des communs. Les personnes parties prenantes

dans ces actions, qu'elles se considèrent comme militantes d'une cause particulière (l'alimentation saine et durable, l'accueil des exilés, la culture libre...) ou, comme des citoyens ou citoyennes

Pour chaque personne participante, ces pratiques fondent une expérience politique

actifs dans leur quartier ou leur ville, inventent des formes d'organisations, des modèles économiques, des instruments juridiques aux formes

▼ Depuis plusieurs années, les *Commons Camps*, des rencontres de co-apprentissage et de contribution aux communs, ouvertes à tous ont lieu dans différents pays. En 2020, c'était à Marseille



©commonspolis

plurielles et aux articulations complexes, qui semblent parfois insaisissables, mais parfois aussi, débouchent sur des modèles qui se diffusent très largement et font école, comme les AMAP, les jardins partagés, les recycleries, etc.

La vivacité des communs

L'expérience acquise par le groupe est fondamentale. Les communs sont des espaces ou des actions dans lesquelles nous coproduisons, nous partageons et nous transformons notre savoir, celui qui nous permet de répondre à nos besoins et d'exercer nos droits. Stefano Rodota, un juriste et politicien italien disait que les communs sont ce par quoi se réalisent les droits humains. Les communs ne sont pas réductibles à un mécanisme de gestion d'une ressource, même si cette dimension à son importance. Ces dernières semaines, les centaines d'initiatives qui ont émergé en réaction à la pandémie du COVID-19 et aux politiques publiques en France ont été une extraordinaire démonstration de la vivacité des communs. Pour chaque personne qui y participe, ces pratiques constituent une part de son expérience politique. Apprentissage de la coopération, production et reproduction de la connaissance dans le domaine concerné, autogestion et coordination avec la puissance publique et les acteurs qui occupent le même terrain sont autant de vecteurs d'une acculturation aux communs. C'est une culture fondée sur la contribution citoyenne et la solidarité produite par les acteurs eux-mêmes, plutôt que sur le droit de propriété individuelle et l'exploitation des humains et de la terre ou sur la gestion techno-bureaucratique d'une puissance publique centralisée.

Ces dernières années, nous avons beaucoup appris des mécanismes de gestion et d'admini-



▲ Les initiatives Incroyables Comestibles ont essaimé dans de nombreux milieux urbains et périurbains

nistrations, parfois appelés "gouvernance en commun". Mais "les communs" offrent aussi un horizon de transformation de la société lorsqu'on les considère d'un point de vue systémique, insérés dans un milieu et reliés avec les autres

Les communs urbains évoquent des luttes pour la maîtrise de nos lieux et modes de vie, qui se jouent de la frontière entre social et politique

espaces de l'activité humaine. De nombreuses ressources, techniques et humaines (sites web, associations, experts et consultants) sont autant d'aides pour gérer le fonctionnement d'une structure institutionnelle en commun. Pour notre part, nous nous attachons avec *Remix the commons* à explorer, et lorsque c'est possible, à soutenir à la fois les manières "d'agir en commun" et l'émergence du mouvement des communs.

Les communs urbains

Ces dernières années également, la culture, les idées, les principes et les perspectives des communs ont été largement adoptés par les acteurs de la ville et du territoire. Ils le sont par ceux du travail, du soin... et tout ce qui aujourd'hui constitue ce que, dans le langage courant (le jargon des militants!), on appelle "communs urbains". Il

▼ Réflexion collective autour des communs lors des rencontres Pixelbache



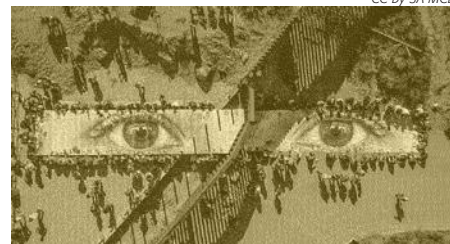
s'agit d'une véritable victoire culturelle. Et comme les victoires des alternatives sociales ne sont pas si nombreuses, il faut le souligner. La coopération, le droit à l'accès aux ressources et le partage sont des idées qui ont regagné en légitimité dans la société, non seulement pour la protection des plus faibles, mais aussi dans l'économie, l'innovation. En témoignent les réseaux de lieux innovants qui se réclament de ces pratiques.

Mais cette victoire culturelle reste à transformer en perspectives politiques. En utilisant la catégorie de "communs urbains" pour nommer ces actions, on peut rendre visible le sens politique qui les relie. Mais il faut éviter quelques écueils, sous peine de laisser s'installer une confusion propice au "commonswashing" et le détournement des énergies au service de la reproduction des formes de domination que nous connaissons bien. Il n'est pas un élu, jusqu'au président de la République, qui ne convoque la nécessaire "protection de nos biens communs" pour justifier une politique de crise, ou un parti, pour faire campagne lors des élections. Il faut souligner que les communs sont bien plus qu'un capital à préserver. Ce sont les espaces où nous sommes engagés pour faire société. Les communs urbains évoquent des luttes pour la maîtrise de nos lieux et modes de vie, qui se jouent de la frontière entre social et politique. Cette catégorie de l'action est un vecteur de politisation des pratiques sociales, culturelles et écologiques contemporaines.

D'abord, dans "communs urbains", la notion d'urbain ne doit pas être comprise comme un périmètre physique dans lequel ces pratiques se déploient, ou bien comme une catégorie d'actions qui se distingueraient par nature d'autres types de communs. "Communs urbains" ne signifie pas non plus lien de proximité ou échelle locale. Le périmètre des communs urbains, tel que nous le vivons dans l'action, n'est pas réductible aux limites géographiques d'un quartier ou d'une ville, alors même que l'action y est ancrée. Dans un jardin partagé par exemple, qui pourrait sembler typiquement "local", on va trouver des savoirs qui proviennent d'autres lieux et d'initiatives similaires, de réseaux comme "Les Incroyables Comestibles" ou "Guerrilla Gardening", sans parler des graines qui circulent de mains en mains lors des fêtes des jardins. Les initiatives dont on parle ici forment un réseau d'actions endogènes et locales inscrites dans une dynamique globale.

Faire ensemble, c'est politique !

Pour bien comprendre ce phénomène, il est donc nécessaire de ne pas rester enfermé dans l'échelle locale, mais aussi dans l'idée que le local, le national et l'international seraient toujours emboîtés comme des poupées russes. Les communs urbains jouent de manière plus complexe avec les échelles. Les interactions ont souvent lieu entre des initiatives locales sans passer par

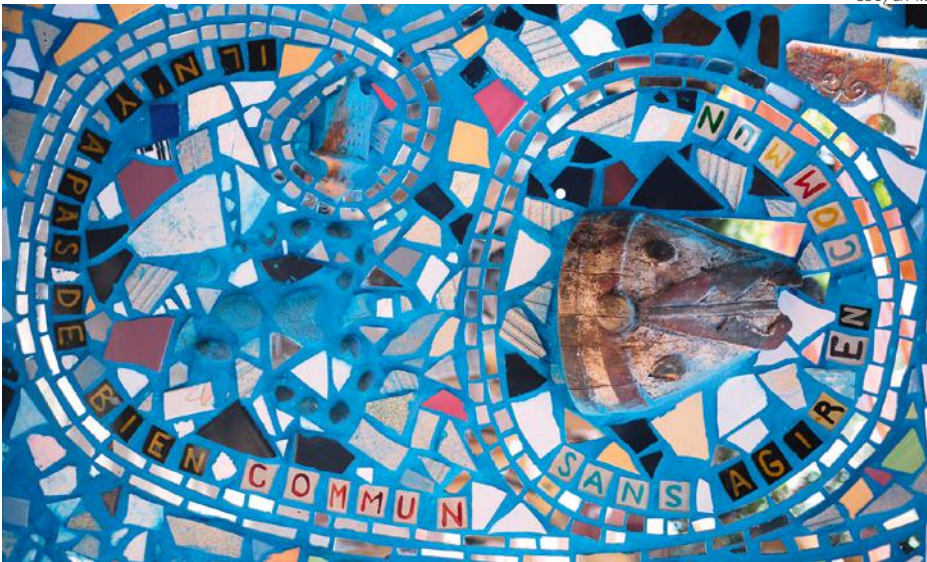


▲ www.les-communs-dabord.org, un média web indépendant ayant pour but de donner une visibilité aux multiples initiatives, publications et débats liés au mouvement des Communs

une autre échelle, même entre différents pays. Le réseau CORTO par exemple, en est une belle illustration. Il s'agit d'un système d'achats groupés d'agrumes et de produits transformés en Sicile, à prix solidaires et justes pour les producteurs et consommateurs, qui s'est déployé dans plusieurs pays en Europe. CORTO opère comme un système à échelle multiple, c'est-à-dire en traversant les échelles imbriquées hiérarchiquement (local, national, international) sans créer d'échelons spécifiques. L'articulation de la dimension endogène et locale dans une dynamique globale est une caractéristique des communs. Même si elle est parfois moins visible que dans le cas de Corto, elle fait partie de l'idée et de l'expérience des communs.

L'exemple de CORTO permet d'illustrer un autre enjeu de la catégorie des "communs urbains". L'association "revendique une finalité sociale et environnementale" ¹, développe des outils numériques, relie paysans et citoyens, écologie, santé, culture culinaire et multilinguisme, etc., et pourrait donc légitimement trouver place parmi les communs de la connaissance, de la nature, du rural, du bien-être (care) et d'autres encore. On le voit, cette initiative traverse allègrement les classifications catégorielles habituellement utilisées pour décrire les communs (communs ruraux, de la connaissance, numériques, de la nature, paysans, sociaux, etc.). "Communs urbains" n'est pas tant une distinction parmi des ressources qui auraient une spécificité "urbaine", "municipale", "citadine", "résidentielle" ou "autochtone", qu'une perspective politique contemporaine propre au mouvement des communs pour affronter la globalisation néo-libérale. Une telle initiative produit ou contribue à des infrastructures de coopération qui sont elles-mêmes des communs urbains, comme Cagette, la plateforme numérique utilisée pour la gestion en ligne des commandes, ou un système de transport et de livraison autogéré, qui sont autant d'outils et de mécanismes d'auto-gestion dans la ville.

Avec la globalisation, la ville est redevenue une clef de la recomposition des questions de société. Cette ville (et notamment la Ville globale, telle que des chercheurs comme Saskia Sassen² la décrivent) émerge comme une constellation de sites stratégiques : centres financiers, infrastructures des entreprises mondiales dans chaque



▲ *Agir en communs*, F. Sultan, 2012

pays, et mécanismes d'accapement de l'État pour soutenir la globalisation. Tout comme la notion de "communs de la connaissance" a permis de conduire des combats politiques, pour l'accès aux médicaments, à la culture, pour le droit à l'information, la protection des données personnelles, celle de "communs urbains" renouvelle les combats sociaux et politiques à l'endroit de la ville : logement, alimentation, mobilités, écologie urbaine, santé et bien-être. D'autres domaines encore sont les objets de cette confrontation.

Les "communs urbains" comme projet politique et social participent d'un récit alternatif à la pré-tention hégémonique de l'idéologie néo-libérale, au même titre que le féminisme, l'antiracisme ou l'écologie. C'est pourquoi nous organisons avec les autres groupes de communs européens les Commons-camps³ comme un espace où produire ensemble ce récit à partir des pratiques locales — nous appelons cela "entrer en douceur dans les communs" — et développer ensemble des outils de coordination du mouvement des communs en Europe. Et à travers le *Cahier de propositions politiques pour les communs dans*

Les mécanismes des politiques alternatives basées sur les communs existent et sont opérationnels pour qui veut s'en saisir

le contexte municipal⁴, nous nous attachons à montrer que les mécanismes des politiques alternatives basées sur les communs existent et sont opérationnels pour qui veut s'en saisir.

Des initiatives informelles ou structurées

Les communs urbains s'affirment comme une composante incontournable de la sphère publique. Les pratiques sociales sont visibles aux yeux de tous. Cela apparaît comme une évidence dans le contexte de la pandémie liée au COVID-19. Des milliers de personnes se sont mobilisées pour créer, mettre en place, s'entraider. Cela donne des initiatives qui peuvent être

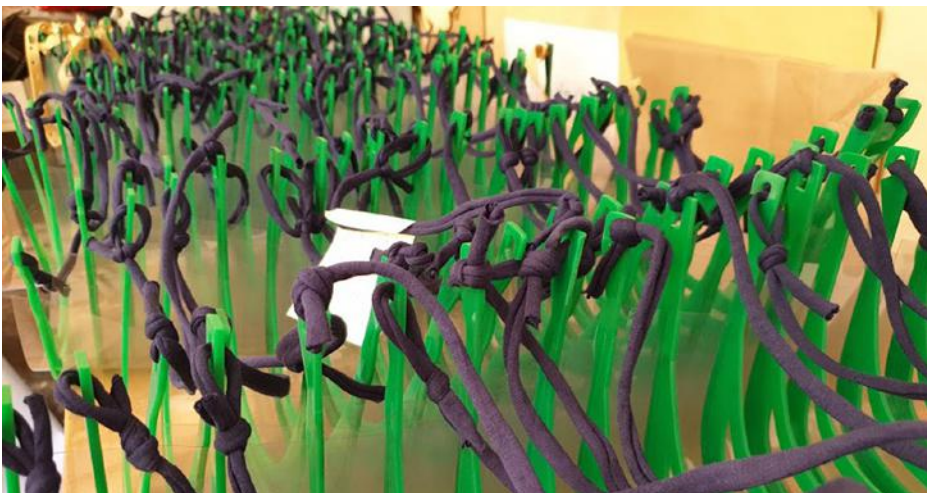
informelles ou bien parfaitement structurées. En faisant cela, les gens ne se sont pas demandé si leurs actions étaient des "communs" ou pas, ou bien s'ils faisaient partie d'un mouvement social ou pas, ils ont simplement exercé leur solidarité sous des formes singulières et en s'inscrivant dans un spectre de valeurs large. Ils et elles agissent en communs et personne ne nous fera croire qu'ils ne le savent pas, sous prétexte qu'ils n'utilisent pas le vocabulaire des militants ou des chercheurs!

Toutes ces initiatives ne sont pas qu'une simple juxtaposition de projets coopératifs et socialement innovants pour servir de filet de sécurité pour les plus en difficulté ou en situation d'urgence. Ensemble, elles questionnent la pré-tention de la puissance publique à exercer un monopole sur l'action publique, alors que la participation et la coopération entre les personnes concernées démontrent le caractère vivant de la démocratie. J'en veux pour preuve les interrogations sur le rôle de l'État, l'importance des services publics pour servir le bien-être de chacun dans le débat public.

Ces pratiques et ce questionnement nous obligent à rechercher des formes contemporaines de complémentarité entre les exigences d'une part de participation (réalisée à travers les communs), et d'autre part de garantie de l'intérêt général par l'État de droit (la loi et les réglementations). La reconnaissance des communs appelle bien plus que l'autorisation par l'État des initiatives autogérées que sont les communs. Il s'agit de reconnaître que l'action en commun portée par la société civile est une contribution légitime à l'élaboration des politiques et du droit.

Pour le dire autrement, le mouvement social doit être en mesure de retranscrire la culture des communs sous la forme de propositions normatives (politiques, des règles et du droit) et de les accompagner dans les différentes arènes de la sphère publique pour transformer la culture de gouvernement (ou démocratique) dans l'administration, auprès des élus et des habitants ■

▼ *Stock de visières fabriquées par un fablab pendant le confinement*



Notes:

- 1- www.corto-paris.org
- 2- *La Ville globale: New York - Londres Tokyo, Descartes et Cie 1996*
- 3- <https://commons-camp.cc>
- 4- <https://politiquesdescommuns.org>

CONTACT

www.remixthecommons.org



Des consortages aux communs en Pays alpin

■ **Biens communs, communs, ces deux concepts possèdent une longue histoire, en particulier dans les montagnes des Alpes du Nord. Voyage du Moyen Âge à nos jours au travers de plusieurs expériences.**

▼ *Moine moissonnant. Enluminure du XI^e siècle.*



«Les Alpes médiévales ne sont pas un espace de liberté au centre d'une Europe féodale. L'air de la montagne ne rend pas libre, non plus qu'il ne porte à l'égalité, n'en déplaise à Jean-Jacques Rousseau !»² [Nicolas Carrier, 2003]. N'est-ce pas encore le cas de nos jours ?

Les albergements

Aux XIV^e et XV^e siècles, certains monastères éprouvent de la difficulté à recruter des frères convers et doivent, non sans regret, passer la main. Ils ont alors recours à l'albergement ou abergement (pratique qui n'est pas propre aux Alpes) : «*Aberger prend, dès le deuxième quart du XIII^e siècle, le sens général de donner à cens, de remettre un bien immobilier à un individu moyennant certaines prestations, et l'abergement désigne le contrat qui règle les conditions de cette remise [...] (qui) s'applique indifféremment à la concession de terres, de bois, de maisons, d'alpages, de cours d'eau, pour une durée perpétuelle et moyennant une introge (redevance) annuelle*»³ [Pierre Duparc, 1964]. Dans les Alpes, ces albergements sont souvent attribués collectivement à des paroisses, seule entité communale au Moyen Âge, ou à des hameaux de montagne, parfois de grande taille, ce qui oblige les habitants à s'organiser pour les gérer.

Si un albergement collectif ne peut être considéré comme pleinement autonome, il préfigure cependant la future commune ; dans certains cas, une communauté villageoise pouvait en effet être amenée à décider de la construction, sur le périmètre de l'albergement, de biens immobiliers : canaux d'irrigation, moulins, fours, étables... qu'elle devait ensuite gouverner et entretenir. Certains de ces albergements se transformeront en communes, plusieurs en gardant trace dans leur toponyme : Abergement-la-Ronce dans le Jura, Le-Grand-Abergement dans l'Ain...

Le consortage

Un grand saut dans le temps nous conduit en Tarentaise. L'environnement alpin n'est pas nécessairement celui des représentations édéniques que l'on peut garder de radieux séjours de vacances. Des contraintes climatiques et leurs conséquences (neige, froid, avalanches, inondations...) imposent une vie rude aux paysans alpins, au point qu'il est quasi impossible d'agir seul : «*En montagne, tu ne peux t'en sortir seul, le collectif est une nécessité*»⁴ [René Chénal, agriculteur]. C'est avant tout cette nécessité qui a conduit dans les années 1970 huit jeunes



▲ *Alpe d'Huez - Berger dans les alpages*

Par Pierre Thomé, explorateur d'idées

Aux XI^e et XII^e siècles, de nombreuses vallées alpines sont progressivement occupées par des seigneuries laïques et religieuses qui cherchent à développer l'agriculture et le pastoralisme sur l'adret, ou versant du soleil, de ces vallées, y compris en altitude. Le processus économique est relativement simple : les seigneurs laïcs, quand ils manquent de main-d'œuvre, cèdent aux nombreux monastères de la région des forêts et des terres en friche ou exploitées par des paysans descendants des Romains, premiers occupants de ces vallées, peu avant notre ère. Le droit coutumier, y compris celui de «l'emmontagnage» (montée en alpage l'été), pratique déjà ancienne, est alors bafoué par la colonisation et l'accaparement de terres, de fo-

rêts, plus par la force que par la négociation. Les moines, étroitement liés aux comtes, princes et évêques de la féodalité, sont fort loin de l'image mythique du «bon moine»¹ défricheur de terres alpines, prenant grand soin du pauvre paysan sans terre, à qui ils ne font pourtant que très rarement appel, les monastères entrepreneurs ayant

Avec le temps, ces communautés ou communs monastiques deviennent de véritables seigneuries

leur propre main-d'œuvre : les frères convers parfois recrutés parmi les paysans exclus des terres conquises. Avec le temps, ces communautés ou communs monastiques deviennent de véritables seigneuries sur de vastes territoires pouvant occuper plusieurs vallées. Ce qui fait que



© Corinne Mollier

▲ La traditionnelle montée en alpage pour l'été

agriculteurs (les Huit) d'un petit village de la Tarentaise, à créer un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) : «Les GAEC ont pour objet la mise en valeur en commun des exploitations des agriculteurs associés et de permettre la réalisation d'un travail en commun. Ils peuvent également avoir pour objet la vente en commun du fruit du travail des associés»⁵. Les trois occurrences de commun dans cette courte définition indiquent clairement ce qui doit être recherché par les associés regroupés statutairement en société civile agricole avec un maximum de dix personnes comme sociétaires. Les Huit ont une double motivation : maintenir dans leur village le pastoralisme montagnard ancestral, mais en grande difficulté (fermes non reprises...) d'une part, le moderniser en matériel et dans sa gestion d'autre part : « À notre époque,

il n'est plus possible d'attacher des hommes et des femmes, 24 heures sur 24, 365 jours par an, à une exploitation agricole. Ce sont pourtant là les exigences de l'élevage traditionnel quand il est individuel. La solution collective permet une meilleure gestion de l'organisation du travail en assurant, par rotation, la présence auprès du troupeau⁶ » [René Chenal]. Leur GAEC devient le «GAEC du Consortage» en référence à des pratiques collectives qu'ils ont découvertes dans le Valais suisse lors de rencontres inspirantes pour leur propre création.

La solution collective permet une meilleure gestion de l'organisation du travail...

▼ Pâturage dans les Hautes-Alpes, dans le Dévoluy



© www.pierregaux.fr

« Partager ensemble le même sort »

Dans le Valais, consortage peut se traduire par « partager ensemble le même sort ». Il s'agit d'un véritable art des communs remontant au Moyen Âge : « Des siècles durant, les consortages ont organisé la vie économique paysanne du Valais, au moyen de manuels juridiques et d'ordonnances. Ils réglementaient en particulier l'usage des biens communs comme l'eau, les forêts et les alpages. Les consorts étaient aussi responsables de la construction et de l'entretien des infrastructures communes : bisses⁷ (canaux d'irrigation), sentiers, aménagement d'alpages ou encore fours à pain⁸ » [Consortages en Valais, 2012].

Il s'agit de gérer au mieux des ressources en quantités limitées, tout particulièrement l'eau, la forêt, les alpages, dans un cadre juridique complexe où sont reliés propriétés privées, coopératives et services publics, en vue d'une administration collective renforçant « une forme de solidarité, une unité entre les membres et le sentiment de responsabilité envers les biens communautaires »⁹. C'est bien, semble-t-il, la meilleure manière pour éviter une « Tragédie des biens communs »¹⁰, titre d'un rapport écrit par l'américain Garrett Hardin dans lequel il souligne l'usage abusif, donc destructeur d'un bien commun si on lui laisse un total libre accès, que ce soit l'eau, un pâturage, une forêt... La seule solution possible pour cet écologue est libérale : privatiser tous les biens communs et les placer sur le marché. Elinor Ostrom¹¹ (prix Nobel d'économie en 2009) a démontré le contraire en parcourant le monde à la découverte de nombreuses expériences en



© Corinne Mollier

▲ Une gestion collective assure une présence permanente auprès du troupeau

gouvernance collective de biens communs. Le choix du consortage n'élimine cependant pas tous les risques et les conflits d'intérêts, aussi des mises au point sont régulièrement nécessaires. Ce fut le cas par exemple pour le Consortage de

Les consortages constituent un modèle de vie démocratique. Les assemblées sont fréquentes

Zinal, grand hameau de montagne du Valais, en décembre 1571 : «les commissaires des probes hommes de la communauté de Chinai s'étant réunis, ont adopté les ordonnances [...] pour le maintien de leur communauté vu les dommages causés par la dévastation des biens, tant communs que privés, des forêts et possessions, à la suite d'irrégularités et d'inconvénances de certains»¹² [Ignace Mariétan, 1953]. Les statuts «assurant l'ordre à l'intérieur, et la protection contre toute pression extérieure» sont approuvés en assemblée générale.

Des assemblées générales de consorts

Les consortages constituent un modèle de vie démocratique. Un habitant peut être consort dans la mesure où il possède au moins un pré de fauche sur le territoire du village, siège du consortage. Les assemblées générales des consorts, dits aussi «communiés», sont fréquentes. Elles abordent toutes les questions concernant la gestion des biens communs. Elles ont lieu dans la chapelle ou l'église du village, le dimanche après l'office religieux, et parfois même, au cimetière si le temps le permet, «comme pour bien marquer les correspondances unissant les morts aux vivants et la terre au ciel et pour affirmer la valeur d'une action politique traditionnelle mûrissant les vertus du passé; sous la direction des majors et syndics, l'assemblée approuve à mains levées, souvent à l'unanimité»¹³ [Grégoire GHKA, 1954]. Dans chaque consortage, deux fonctions de police sont exercées à tour de rôle par des consorts élus : les procureurs chargés de la surveillance

des biens communs et du recouvrement de l'argent provenant des ventes du fruit commun (productions laitières, bois...) et des amendes infligées aux fautifs; les prud'hommes chargés du bornage des prés et des pâturages et de l'organisation des «corvées» d'intérêt général tel l'entretien des chemins, des bisses, des fours à pain, des alpages.

Aujourd'hui, dans le Valais, «les consortages remplissent encore une fonction importante sur le plan juridique, économique, écologique et social. [...] Des biens communs comme l'eau, le sol, les semences doivent être considérés comme patrimoine commun. [...] Ils doivent être contrôlés collectivement. [...] Le système de consortage pourrait devenir un modèle de gestion durable de la nature et de l'environnement»¹⁴ [Consortages en Valais].

C'est bien cela qui a inspiré les Huit du Versant du soleil en Tarentaise. Maintenir l'élevage laitier en montagne a permis de sauver une grande partie de l'activité économique de leur village de 360 habitants grâce au remembrement volontaire des terres agricoles jusqu'alors très dispersées, ainsi qu'au développement et à la mécanisation de la traite d'un troupeau de vaches tarines, solides montagnardes et réputées pour la qualité de leur lait destiné à la fabrication du fromage Beaufort. Le GAEC du Consortage¹⁵, une fois installé dans ses murs, s'est relié à d'autres communs :

- Un groupement pastoral¹⁶ en coopérative, regroupant plusieurs éleveurs de la vallée et assu-



© DR

▲ Fabrication traditionnelle du Beaufort par la Coopérative Laitière de Moutiers lors de la fête de l'Alpe et des guides de Pralognan-la-Vanoise.

rant la gestion du vaste pâturage d'été de Plan Pichu, propriété de deux communes voisines; le Beaufort est fabriqué sur place et le même système de «corvées» que dans les consortages du Valais assure l'entretien.

- Une coopérative laitière garante du fruit commun le Beaufort (affinage, qualité, vente, rétribution...), en gestion directe par les éleveurs.

- Le Syndicat de défense du Beaufort qui assure la valorisation et le développement du fruit commun : «On explique toute l'histoire collective de l'AOP (appellation d'origine protégée). Elle existe parce que ce sont des gens qui ont su travailler ensemble. [...] C'est une dynamique qui ne doit pas mourir, on doit rester dans cet esprit du collectif» [un jeune éleveur, 2006].

Cet «esprit du collectif» évoqué précédemment constitue la base des consortages et des communs, dans le cadre d'une agriculture montagnarde, certes modernisée, mais qui garde des racines solidement ancrées à un terroir où l'élevage est un atout économique important. Cette production est régulièrement mise en difficulté par le développement d'un tourisme qui peut être envahissant, en tout cas, très éloigné de la démarche «en communs» autour de ressources considérées comme des biens communs, mais pas par tout le monde ! La pérennité de cette démarche, si elle est souhaitée par de nombreuses associations telles que Nature et Progrès, demeure cependant incertaine. Serait-ce par manque d'une volonté politique commune ? ■

CONTACT

pat.thome@orange.fr

Notes

- 1- Mouthon Fabrice, "Moines et paysans sur les alpages de Savoie (XI^e-XIII^e siècles) : mythe et réalité". Cahiers d'histoire 46-1 | 2001
- 2- Carrier Nicolas, "Les communautés montagnardes et la justice dans les Alpes nord-occidentales à la fin du Moyen-Âge". Cahiers de recherches médiévales N°10 | 2003
- 3- Duparc Pierre, "Les tenures en hébergement et en abbergement". Bibliothèque de l'École des chartes | 1964
- 4- Chenal René, entretiens en juillet 2014
- 5- GAEC : loi N° 62-917 du 8 août 1962
- 6- Chenal René, "Le Versant du soleil : un nouvel art d'aménager". éd. Académie de la Val d'Isère | 1991
- 7- Bisses du Valais : canaux d'irrigation. Dans certaines régions il s'agit de béals
- 8- Collectif, "Consortages en Valais". Wikivalais | 2012
- 9- ibid.
- 10- Hardin Garrett, "La tragédie des communs". Revue Science | 1968
- 11- Ostrom Elinor, "Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles", 1990 [éd. française De Boeck, 2010
- 12- Mariétan Ignace, "Le consortage de Zinal". Bulletin de la Murithienne Sion | 1953
- 13- Ghika Grégoire, "Les statuts de la commune de Zinal en 1571". Annales valaisannes | 1954
- 14- Collectif, op. cit.
- 15- GAEC du Consortage, en savoir plus : "Le fruit commun du pastoralisme de Plan Pichu. De la nécessité des communs".
- 16- Groupements pastoraux : loi du 3 janvier 1972 titre II

Favoriser l'accès à l'alimentation pour tous par les communs

■ La Coop des Communs a lancé depuis octobre 2019 un groupe de travail sur l'agriculture et l'alimentation. Deux membres de ce collectif partagent leurs réflexions concernant l'intérêt d'une démarche reposant sur les communs afin de garantir un accès à l'alimentation à toutes et tous.

Par Julie Lequin et Geneviève Fontaine, La Coop des Communs, groupe de travail agriculture et avenir du monde rural.

L'alimentation concerne nos modes de vie, nos cultures, nos modes de production, nos rapports à la terre (à sa propriété et à ses usages), nos formes de relations sociales et nos modes d'appréhension sensible du monde. Ce « fait social total » repose sur un système complexe d'éléments interreliés. Le questionner sur le plan de l'accessibilité, donc le penser en matière de justice sociale et de respect de l'égalité en dignité de tous les modes de relations construits autour de

Le montage de certains jardins partagés donne lieu à des phénomènes d'exclusion

L'alimentation, est une démarche qui peut s'enrichir en s'ouvrant à une approche par les communs. Le cheminement scientifique empirique parcouru par les initiatives¹ engagées dans le projet de recherche-action ACTTES², porté par La Coop des Communs et la Chaire ESS de l'Université de Marne-la-Vallée, a ainsi révélé les communs, non comme un énième dispositif d'action collective ou objet de recherche, mais comme une approche théorique et opérationnelle, construite sur une combinaison de contextes, postures et modes d'action.

D'un bout à l'autre de la chaîne

L'accès à l'alimentation tel qu'il est structuré économiquement, culturellement ou géographiquement



©Aurélien Curat

quement ne répond pas aux besoins de toutes et tous. Il est même source d'inégalités.

D'abord, les conditions d'accès à la terre, en lien avec une activité agricole professionnelle ou domestique, comportent des disparités. L'accessibilité se joue aussi à l'échelle des particuliers : certains publics n'ont pas accès aux espaces d'autoproduction en ville. Une revue de littérature nord-américaine³ révèle que les aménageurs choisissent plus souvent des quartiers favorisés pour implanter des jardins partagés. En France, le montage de certains jardins partagés donne lieu à des phénomènes d'exclusion ou d'invisibilisation (physique, politique) et à des effets de « clubbisation » : la composition socio-économique des jardiniers s'homogénéise, les classes moyennes et supérieures étant fortement représentées⁴.

Concernant la distribution, des disparités géographiques conditionnent l'accès à des aliments sains, abordables et culturellement adaptés. La nourriture de bonne qualité est moins disponible dans les quartiers précaires, certaines enseignes les considérant comme à faible pouvoir d'achat, créant ainsi des déserts alimentaires⁵. Cet éloignement est renforcé par le manque d'accès à des équipements de transformation (de la légumerie professionnelle à la mise en conserve domestique). Des phénomènes de gentrifica-

tion alimentaire⁶ apparaissent également : les nouvelles enseignes « vertes » ou « saines », qui contribuent à l'attractivité des quartiers, mais, de fait, à l'augmentation du prix du foncier, se révèlent souvent trop chères ou éloignées des besoins des habitants « initiaux ». L'installation du supermarché coopératif à « finalité sociale » à Schaerbeek, quartier de Bruxelles caractérisé par une forte diversité socio-économique, un faible taux d'emploi, des ménages jeunes et de nombreuses familles avec enfants, ne correspond pas à la diversité des profils du quartier : les ménages fragiles notamment, n'en sont pas membres⁷.

▼ L'aide alimentaire entretient une forme de précarisation et ne garantit pas toujours un équilibre alimentaire sain



©Arniatratia

Il existe donc aussi des inégalités dans l'accès aux espaces de gouvernance alimentaire. Bien souvent, les initiatives de transition, qui cherchent justement à apporter des réponses aux nouveaux enjeux agricoles et alimentaires, peinent à inclure les publics socio-économiquement défavorisés. La réponse apportée par la puissance publique à ces publics n'est pas non plus satisfaisante : l'aide alimentaire entretient une forme de précarisation socio-alimentaire, — notamment par non-respect de l'équilibre alimentaire (produits ultra transformés, peu de frais et une moindre qualité) — et de stigmatisation sociale. Elle soutient un modèle agro-industriel encourageant la surproduction.

Une mobilisation de l'approche par les communs comme l'agir d'un collectif incluant tous les publics

Les différents registres de questions concernant l'accessibilité à l'alimentation restent insuffisamment articulés les uns aux autres. Il ne suffit pas d'envisager l'alimentation sous le seul angle de la consommation.

Un pas de côté

Le projet de recherche-action ACTTES montre qu'aborder de tels sujets complexes, sources de dilemmes sociaux, par le prisme des communs, permet de transformer la manière dont les acteurs agissent (ou, du moins, pensent) leur action et, notamment, de renouveler les questionnements et d'induire des synergies inexploitées entre eux.

Une mobilisation de l'approche par les communs dans des initiatives de transition qui peinent à inclure tous les publics permettrait-elle de trans-



▼ Des jardins partagés, oui... mais pour tous!



©Thomas Nugent

former leur mise en actes, et donc, de mieux viser l'inclusion⁸?

Approcher les communs comme l'agir d'un collectif incluant tous les publics

Pour Élinor Ostrom⁹, les communs ne sont pas des biens, mais des formes d'organisations sociales autour de la préservation de l'accès à des ressources valorisées par une communauté. Ils sont caractérisés par une communauté auto-organisée sur le temps long. Ils ne correspondent pas à des situations de libre accès à une ressource, mais à des contextes où les membres d'une communauté se dotent et mettent en œuvre des règles pour sa gestion et sa gouvernance. L'image qu'un commun est une ressource ET une communauté ET des règles de gouvernance et de propriété construites par le collectif pour gérer son accès à cette ressource reste simplificatrice. La grande diversité des manières de faire commun et leur confrontation avec les questions d'accessibilité, de justice sociale et d'émancipation, conduit à approcher les communs comme l'agir d'un collectif — plus ou moins ouvert aux altérités — qui organise à long terme l'accès à des ressources à la fois encadrées dans les rapports sociaux, enchâssées dans leurs dimensions matérielles, immatérielles et pouvant s'emboîter pour former un système.

Plus qu'une simple ressource nutritive

Cette approche permet de dépasser la conception de l'alimentation comme simple ressource nutritive et, donc, l'approche productiviste de la sécurité alimentaire pensée en termes de disponibilités caloriques et de stratégies d'accroissement de ces dernières. Selon l'approche par les communs, l'alimentation peut être pensée comme une ressource imbriquée dans des structures sociales et culturelles. De fait, elle inclut des « besoins vitaux », les préférences alimentaires (liées à des enjeux de santé, culturels, religieux, etc.). Cette conception, de plus en plus acceptée, reste à la marge par rapport à celle qui pense les besoins en termes de normes de consommation. Voir l'alimentation comme un ensemble de ressources matérielles (foncier...), immatérielles (savoir-faire agricoles, culinaires) et intangibles (convivialité, inclusion sociale...), base du commoning¹⁰, permet de faire le lien entre toutes les dimensions de l'alimentation (autoproduction, commercialisation, gouvernance, etc.).

Relocaliser les chaînes de pouvoir

L'approche par les communs permet, par ailleurs, de questionner la place réelle des différentes catégories de populations dans les débats publics et dans les pratiques de gouvernance des initiatives. Il ne s'agit pas simplement de relocaliser les chaînes de production-distribution-alimentation et de recréer des marchés relocalisés, qui, certes, répondraient à toutes les injonctions de qualité,



©Aurélien Claret

▲ Les livraisons de l'épicerie ambulante et solidaire mise en place par la Maison Paysanne de l'Aude au début du confinement

de proximité, de traçabilité, etc., mais, finalement, risqueraient de reproduire les inégalités socio-économiques (faits d'ores et déjà observés). L'enjeu serait également de « relocaliser les chaînes de pouvoir » et de démocratie. Terme conceptualisé par Tim Lang, Sue Both et John Coveney en 1998, la démocratie alimentaire trouve son fondement à la fois dans une dimension de nouveaux droits sociaux et d'action collective. Elle pose à la fois les questions de justice — à travers l'accès, la participation et le pouvoir d'agir — et celles de citoyenneté pour l'ensemble des acteurs du système alimentaire. Elle entre en écho avec la notion de communs.

S'interroger sur le renouvellement de l'action publique en matière d'accès à l'alimentation, entre initiatives citoyennes et pouvoirs publics, comme opportunité pour délimiter un espace renouvelé de coopération autour de ressources partagées et de règles avec les acteurs publics, ne va pas de soi. Cela suppose un travail quotidien et des débats pour maintenir cette ouverture tout au long de la conception et de la mise en œuvre des politiques. Une approche par les communs peut aider celles et ceux qui œuvrent sur ces questions¹¹ ■

CONTACT

La Coop des Communs

contact@coopdescommuns.org

Notes

- 1- Dont la SCOP Saluterre et la SCIC Tétris
- 2- Activer les communs de territoire pour la transition écologique et solidaire
- 3- Revue de littérature des études traitant de l'agriculture urbaine et de la justice alimentaire (Horst et al., 2017)
- 4- Source : Observations issues du travail de terrain de SaluTerre ; Charmes, 2011 ; Bourdeau-Lepage et Vidal, 2012 ; Torre et Bourdeau-Lepage, 2013 ; Demailly, 2015
- 5- Horst et al., 2017 ; United States Department of Agriculture
- 6- Cohen, 2018
- 7- Closson et al., 2019
- 8- C'est une des questions du groupe naissant « Agriculture et avenir du monde rural » de La Coop des Communs
- 9- Governing the commons, 1990 ; « Gouvernance des biens communs, pour une nouvelle approche des ressources naturelles », E. Ostrom, de Boeck, 2010.
- 10- Gilles Allaire 2013 et 2019
- 11- Groupe Communs et démocratie, La Coop des Communs, rapport d'étape, <https://coopdescommuns.org/fr/rapport-communs-et-democratie/>

Libre accès et gouvernance partagée, **version digitale**

■ La sphère numérique a été à l'origine du renouveau des communs en promulguant des formes de libre accès à la connaissance, ainsi que des communautés autogérées. Retour sur cette évolution.

Par Claire Brossaud*

L'existence du numérique a largement marqué le renouveau des communs, lui donnant une portée qu'ils n'avaient pas encore lorsqu'ils ne concernaient que les pratiques agricoles, les coopératives de production, voire l'habitat partagé. Pour bien comprendre cette évolution, il convient de remonter à une idée fondatrice des communs, les enclosures, qui permettent de saisir comment des ressources naturelles comme des terres agricoles, autrefois exemptes de toute forme d'appropriation exclusive, ont fait l'objet d'une privatisation massive en Europe à partir des XV^e et XVI^e siècles. Il en a résulté une mise à mal d'un système de gestion communautaire de ces terres visant à faire perdurer et à gouverner ensemble des pâturages ou les affouages communaux, lesquels résistent encore aujourd'hui de façon très marginale. C'est ce que l'on a appelé le premier mouvement d'enclosure. Il a mis fin à un droit d'usage et la possibilité de tirer bénéfice des sols pour les agriculteurs. En référence à cette période, James Boyle a comparé l'extension continue des droits de propriété intellectuelle sur la connaissance, visant particulièrement la science et le numérique, à un «second mouvement d'enclosures». Celui-ci est marqué par l'avènement, à partir de la fin de la dernière guerre mondiale, d'un droit de propriété intellectuelle sur des domaines du savoir qui en étaient autrefois exclus comme le vivant, les mathématiques et l'information. Il est à relier avec la progression du capitalisme cognitif, dont le principe est basé sur le fait que la dimension immatérielle du travail devient l'élément-clé de la création de la valeur (le fait de «liker» sur Internet peut être considéré comme une activité productive non rémunérée) et que cela entraîne un accaparement de la production des connaissances et de leur transformation en marchandises (créer des médicaments à partir d'une découverte de molécules issues de l'activité de recherche). Les brevets sur les se-



© Tommy Desjardins/Reportage nov. 2015

mences ou le copyright sur les logiciels deviennent les symboles de cette extension des droits de propriété intellectuelle. Pour Internet, cet accaparement de l'information s'exprime aujourd'hui par une concentration des plateformes géantes qui absorbent une quantité impressionnante de flux de données et par le contrôle de la vie privée via des institutions étatiques ou des entités commerciales. Face à ces enclosures, on a vu se développer des formes de résistance et une défense des communs.

Le libre accès à la connaissance, moteur des communs numériques

Dans les années 1970 en effet, les artisans fondateurs d'Internet conçoivent le réseau comme une initiative ouverte, coopérative et garantissant l'horizontalité des protocoles de communication et d'échanges de données. Puis se développe ensuite un courant, celui du logiciel libre, qui fonde durablement le mouvement des communs. Cela se traduit de différentes façons. D'abord par l'invention de nouvelles règles de

droit qui s'émancipent précisément des modèles propriétaires promus à la fin du siècle dernier par des acteurs alors en forte croissance comme Microsoft ou Apple. Le code informatique devient une ressource partagée, dont les ingénieurs et développeurs décident eux-mêmes des formes d'échange et de régulation. Le système d'exploitation Linux et le moteur de recherche Mozilla proviennent de là. Le juriste Lawrence Lessig, fervent pourfendeur du droit d'auteur sur Internet, qui porte atteinte au potentiel de création collaborative et aux échanges en ligne précise, en 2000, que le «code is law». Nombre de licences libres dont la fameuse «Licence publique générale GNU» se développent alors, qui distinguent l'usage du code informatique de sa propriété. Les plus connues d'entre elles sont aujourd'hui les *Creative commons*. Inspirées par les licences libres, ces nouveaux dispositifs juridiques faci-

En matière de publications, l'encyclopédie Wikipédia tient la vedette, avec 30 millions d'articles en ligne dans plus de 280 langues

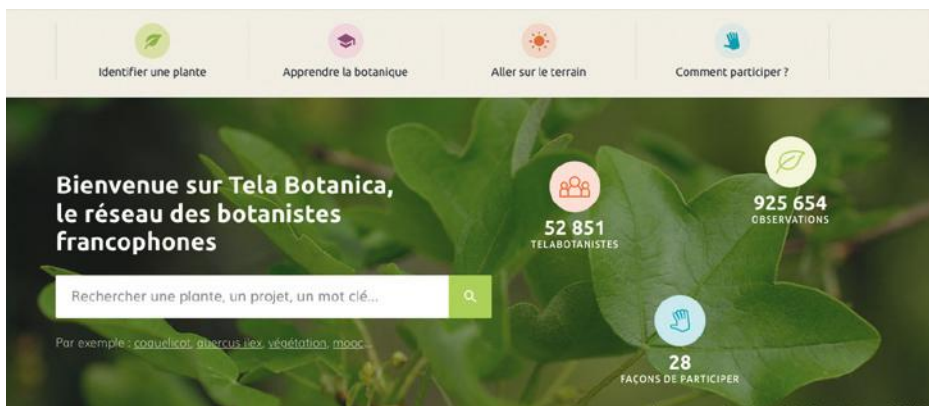
▼ Cartographie collaborative



©DR

litent le partage et la réutilisation d'œuvres (textes, photos, musique, sites web, etc.).

D'autres domaines du «libre» ont été happés par ces transformations, notamment tout ce qui concerne l'*open access* pour les publications et l'*open data* pour les données. En matière de publications, l'encyclopédie Wikipédia tient la



▲ Base collaborative de données sur la botanique

vedette, avec 30 millions d'articles en ligne dans plus de 280 langues. Mais les publications scientifiques sont également visées. D'autres licences comme la *Free Documentation Licence* (FDL) ont été spécifiquement adaptées à ce secteur. Parallèlement, de plus en plus de bases de données collaboratives émergent aussi comme communs numériques, tels *OpenStreetMap* pour les données géographiques, *Open Food Facts* pour les produits alimentaires ou encore *TelaBotanica*, pour la science agronomique ouverte. Tous ces outils mettent l'accent sur les restrictions d'accès à la ressource informationnelle. Des associations de plaidoyers ou des fondations internationales sont devenues peu à peu les porte-parole de cette normalisation émergente dans divers domaines touchant aux savoirs numériques. *Science commons*, *Open Knowledge Foundation Network* aux USA, *Sciences et biens communs* au Québec, *VECAM* et *savoirs.com* en France, etc. L'ensemble de ces organisations promeuvent des règles pour diffuser autrement la connaissance ainsi qu'une autre façon de la produire, plus contributive que celle qui prévalait autrefois.

Des gouvernances auto-gérées

La généralisation de l'accès à internet a modifié en effet notre relation au savoir, en rendant la possibilité à tout un chacun d'être non seulement consommateur d'une grande quantité de connaissances disponibles, mais aussi de réaliser ses propres activités au sein de l'environnement numérique (blogs, wiki, vidéo, MOOCs, etc.).

▼ Sigle de licence Creative Common



©Kristina Alexanderson

Pour qu'il y ait commun, il convient que les ressources soient certes partagées, mais qu'elles soient entretenues et gérées également par une communauté, comme le rappelle la théoricienne la plus connue des communs, l'économiste Elinor Ostrom dans son livre *Governing the*

Le numérique nous rappelle que les communs ne peuvent exister sans un « agir » commun

commons en 1990. Les artisans du « libre » ont donc à coeur de déployer des communautés de pratiques collectives et indépendantes, dont les règles de fonctionnement sont édictées par leurs membres. Chez les développeurs et ingénieurs à l'origine de la culture du « libre », le mot d'ordre est l'horizontalité des pouvoirs, garantissant des échanges de « pairs à pairs », en réseau, ainsi que la libre expression. Des gouvernances auto-gérées se formalisent avec la définition de droit d'accès et d'usages du code informatique par les acteurs eux-mêmes. Au sein de Wikipédia, les

▼ Il ne suffit pas de mettre une information en libre accès pour qu'elle devienne un commun



©Antonio Borriello - Pexels

contributeurs érigent par exemple des principes et des protocoles permettant de valider la qualité des articles produits, etc. Certaines communautés vont même jusqu'à préciser des codes de conduite et des règles de bienséance en leur sein. Aujourd'hui, de nombreux fablab ou *makers spaces* se revendiquent comme des lieux de production alternative de l'innovation, s'appuyant notamment sur une instrumentation numérique importante.

Beaucoup d'institutions ou d'acteurs de l'économie collaborative pensent encore aujourd'hui qu'il suffit de mettre l'information en libre accès pour qu'elle devienne un « commun ». Si bien que le terme de « communs » dans la sphère digitale est souvent associé à tort au seul libre accès. Vu sous cet angle, ouvrir des données ou des informations sur des terminaux de plus en plus attractifs pour qu'elles puissent être collectées et réutilisées par d'autres, comme le sont déjà les *open data centers*, semble largement admise. Or, le fait qu'un environnement soit ouvert et contributif ne garantit nullement le partage de l'intelligence informationnelle. Ainsi toutes les formes de régulations juridiques et sociales nécessaires au traitement de cette information, à l'échelle d'une communauté, contribuent aussi à son appropriation. Loin d'une automatisation généralisée de la société et de la croyance en la seule raison algorithmique, fût-elle la plus ouverte possible, le numérique nous rappelle à cet endroit que les communs ne peuvent exister, comme le souligne D. Bollier, sans un « agir » commun ■

* Claire Brossaud est chercheuse associée à l'École d'Architecture de Lyon et consultante en intelligence collective au sein de Social Transfert (<http://socialtransfert.com>), membre et co-fondatrice de plusieurs organisations qui œuvrent pour et avec les communs de la connaissance.

Les SPG dans l'agriculture bio

une réappropriation des communs



▲ Enquête chez un producteur du Tarn

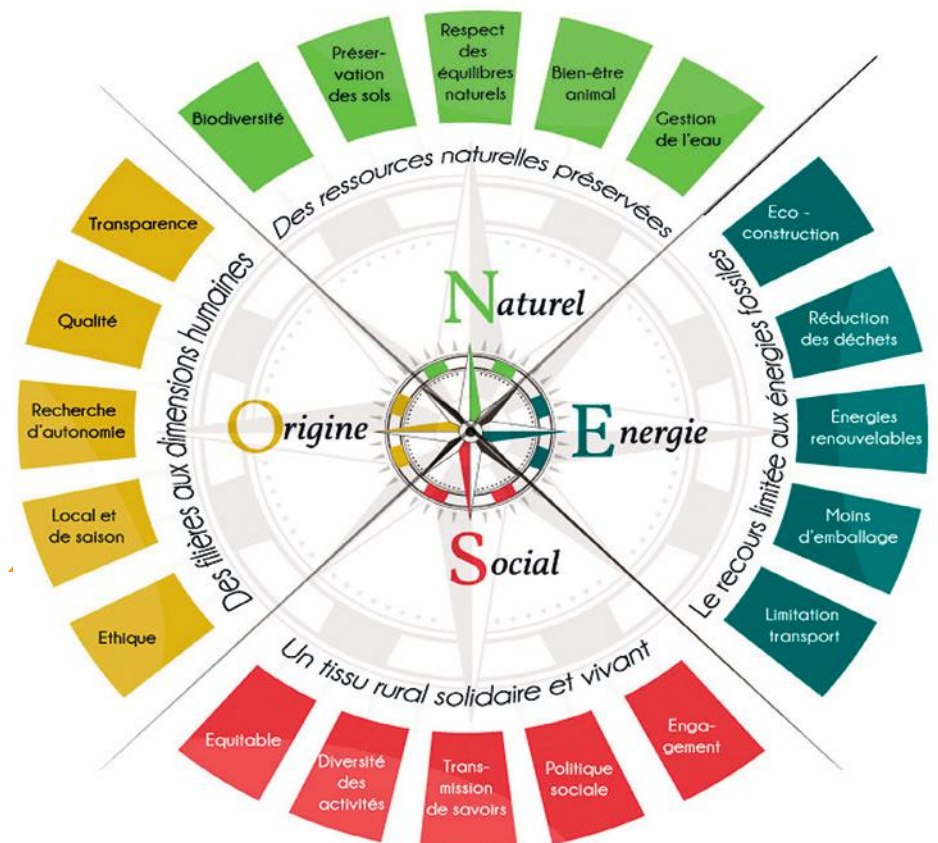
■ Reconnus par la fédération internationale des mouvements de l'agriculture biologique (IFOAM), les Systèmes Participatifs de Garantie (SPG) offrent une approche alternative à la certification par tiers. Pourquoi peuvent-ils être associés aux communs ?

Sylvaine Lemeilleur, économiste CIRAD, UMR MOISA

Les « communs » sont avant tout une forme de « gouvernance » particulière qui repose sur la gestion collective d'une ressource commune, par la communauté d'utilisateurs elle-même, pour la maintenir, la préserver et assurer son renouvellement. Il n'y a donc pas de commun sans ressource commune et sans communauté qui la gère [Coriat, 2015]. Pour comprendre comment un SPG comme celui porté par Nature et Progrès peut être associé à un commun, définissons la ressource commune en question ici.

L'agriculture biologique : ressource commune des connaissances

La longue histoire de l'agriculture biologique résulte en l'accumulation de connaissances scientifiques et d'expériences pratiques de différentes communautés locales et internationales préoccupées par l'industrialisation de l'agriculture, ses effets environnementaux et sociaux, et par le souci de protéger la nature. Ces connaissances sur les pratiques de l'agriculture biologique sont codifiées par différentes normes et labels dans le monde. Aujourd'hui, quarante-huit normes, publiques, associatives ou privées sont reconnues par IFOAM, dont le référentiel Nature et Progrès au même titre que le règlement européen sur l'Agriculture biologique (IFOAM, 2019). Quel que soit le label, les quatre principes fondateurs (santé, écologie, équité et soins) portés par l'IFOAM continuent de structurer le récit originel et l'identité qui fait la notoriété et la réputation mondiale de l'agriculture biologique. Cette identité est une



▲ La boussole NESO : un outil pour évaluer la cohérence et la viabilité des fermes et ateliers Nature & Progrès, un partenaire d'échanges entre producteurs et consommateurs

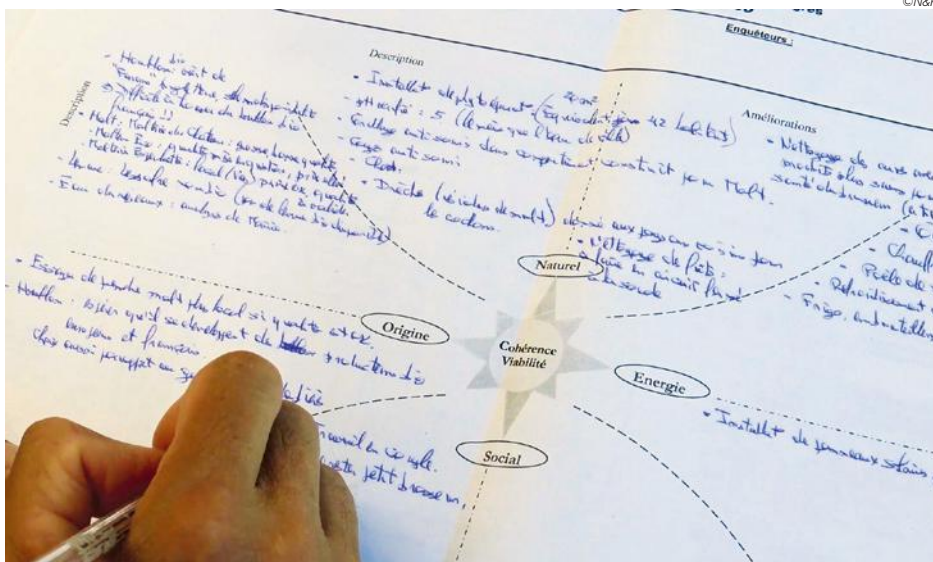
construction sociale et un patrimoine collectif, qui, pour ceux qui s'y réfèrent et l'utilisent au travers de labels, procure un avantage cognitif, social et économique qui perdure tant que la valeur de la ressource est maintenue, c'est-à-dire tant que les connaissances sur les pratiques de production biologique sont pertinentes, que les

L'agriculture biologique peut être considérée comme une ressource commune articulée autour de la connaissance et de l'information

valeurs restent désirables et que l'information contenue dans le label apposé sur les produits demeure crédible. Ainsi, l'agriculture biologique au sens large peut être considérée comme

une ressource commune articulée autour de la connaissance et de l'information (Lemeilleur and Allaire, 2018).

À l'instar des ressources communes décrites par la théorie des communs, ces labels sont également sujets à des dilemmes sociaux dans lesquels il existe un conflit entre l'intérêt individuel immédiat et l'intérêt collectif à long terme. Ces situations apparaissent lorsque les usagers utilisent le label sans se conformer expressément aux spécifications. Cette situation, décrite comme une surutilisation ou une mauvaise utilisation de la ressource peut mettre en péril une partie de la ressource commune en nuisant à la réputation du label. Pour éviter ces situations, un espace de la gouvernance de la ressource est nécessaire englobant des mécanismes d'inclusion et d'exclusion, d'obligations des participants, de contrôle et d'attribution de la ressource et de résolution des conflits.



▲ Une étude d'après la boussole NESO

La gestion collective de l'agriculture biologique par les SPG

À l'échelle mondiale, il existe différentes logiques dans les modalités de garantie et d'attribution des labels de l'agriculture biologique. La plupart de ces labels — souvent publics — requièrent un mécanisme de contrôle et d'attribution par un organisme de certification privé et indépendant. Or, ce système de certification par tierce partie (CTP) tend à exclure une partie des producteurs, soit dans l'incapacité de s'acquitter du coût d'accès, soit refusant de se plier à une marchandisation de la garantie.

En réaction à cette hégémonie, les SPG représentent une forme de gouvernance alternative : des « systèmes d'assurance qualité ancrés localement. Ils certifient les producteurs sur la base d'une participation active des acteurs concernés et sont construits sur une base de confiance, de réseaux et d'échanges de connaissances » (IFOAM, 2008). Cette certification non marchande et participative est basée sur l'évaluation par les pairs — les utilisateurs directs du label (producteurs, artisans, etc.) — et leur communauté — les utilisateurs indirects du label (consommateurs, usagers, distributeurs, etc.). Ceux-ci, dans leur ensemble, sont considérés comme à même de mesurer le respect des engagements et les fonctions d'attribution du label.

Par ailleurs, les SPG sont plus qu'un simple processus de certification. Ils fournissent un cadre facilitant le processus d'apprentissage continu par les visites et les échanges réguliers avec les pairs et la communauté. Enfin, ils favorisent la création d'un réseau de solidarité local et durable sur un territoire donné.

Le mode collaboratif de production, de reproduction de connaissances et d'information entre pairs et leur communauté dans les SPG, rend fondamentalement différente la gestion de la ressource vis-à-vis de structures hiérarchiques traditionnelles, comme observé dans la CTP.

Selon Bauwens (2005), théoricien de *peer-to-peer*, les mécanismes de contrôle, d'attribution et de production de la ressource se basent sur la répartition des tâches et le partage de l'effort plutôt que sur la dépendance salariale, et sur des caractéristiques d'inclusion plutôt que d'exclusion.

Dans ce contexte institutionnel mondial, le développement des SPG qui visent à la fois à définir collectivement une norme, à générer des connaissances et à assurer la crédibilité du label, peut être interprété comme un retour au principe de la gestion collective de la ressource commune, et donc comme un retour au commun (Lemeilleur and Allaire, 2018).

L'essor des SPG

Les SPG, généralement moins coûteux que la CTP et plus adaptés aux petits entrepreneurs locaux se sont développés dans de nombreux pays. Il existe plus de 223 SPG dans 76 pays, dont 166 sont pleinement opérationnels (IFOAM, 2019). Aujourd'hui, un nombre croissant de gouvernements ont pris des mesures pour soutenir ces initiatives, dont certains reconnaissent les SPG comme un moyen de vérifier les pratiques de l'agriculture biologique (Brésil, Inde, Vietnam, Bolivie, etc.). Des centaines de milliers de pro-

▼ Enquête Nature & Progrès Tarn



ducteurs sont certifiés par leurs pairs, rien que dans le domaine de l'agriculture biologique.

Aujourd'hui, d'autres domaines s'intéressent à ces modes collaboratifs de gestion de la qualité : bâtiments, énergie, tourisme, outils numériques, tiers lieux, finance solidaire, etc. Depuis 2019, au travers des rencontres et ateliers par-

Des centaines de milliers de producteurs sont certifiés par leurs pairs, rien que dans le domaine de l'agriculture biologique

ticipatifs organisés lors du projet REPAIRS coordonné par Nature et Progrès et le CIRAD, nous avons créé un premier cadre de mutualisation entre les différents SPG français, les acteurs de l'économie sociale et solidaire et des chercheurs se questionnant sur les modes de garantie. En 2020, le nouveau projet COMPAIRS, qui fait suite à ce premier partenariat, devrait permettre d'ici trois ans une montée en conceptualisation et une confrontation de différents modèles SPG, afin d'identifier leurs facteurs de succès.

Parmi ces facteurs, l'absence de reconnaissance institutionnelle de cette certification alternative en Europe peut en partie expliquer la méconnaissance de ces initiatives en France malgré un plein essor dans le monde. Sur ce point, le partenariat entre Nature et Progrès et le CIRAD a également permis de lancer le travail de thèse de Claire Dorville en 2017 pour analyser les modèles de SPG en France au regard de ceux observés dans le contexte institutionnel brésilien qui reconnaît les SPG comme mode de garantie de l'agriculture biologique depuis 2009.

À n'en pas douter, les SPG par leur architecture collective et leur diversité ouvrent de nouvelles opportunités aux mouvements sociaux du monde entier pour une reconquête des communs ■

RÉFÉRENCES

- Bauwens, M., 2005. *The political economy of peer production*. <http://www.ctheory.net/articles.aspx?id=499>
- Coriat, B., 2015. Introduction : Propriété, exclusivité et communs : le temps des dépassements, in *Le Retour Des Communs : La Crise de l'idéologie Propriétaire*. Éditions Les Liens qui libèrent, France, p. 297.
- IFOAM, 2019. <https://www.ifoam.bio/>
- IFOAM, 2008. One earth, many hands. Bonn, Germany.
- Lemeilleur, S., Allaire, G., 2018. Système participatif de garantie dans les labels du mouvement de l'agriculture biologique : Une réappropriation des communs intellectuels. *Économie Rurale* 365.

« Monde d'après » : biorégions, communalisme et société écologique

■ Les commons sont aujourd'hui reconnus et adoptés par les acteurs de terrain, mais les bouleversements majeurs que nous connaissons (crise écologique, sanitaire, démocratique) demandent à ce que nous les inscrivions dans un projet de transformation sociale et écologique d'ensemble. Le cadre territorial des « biorégions » et l'organisation démocratique confédérale caractéristique du « communalisme » pourraient être à cet égard deux éléments indispensables.

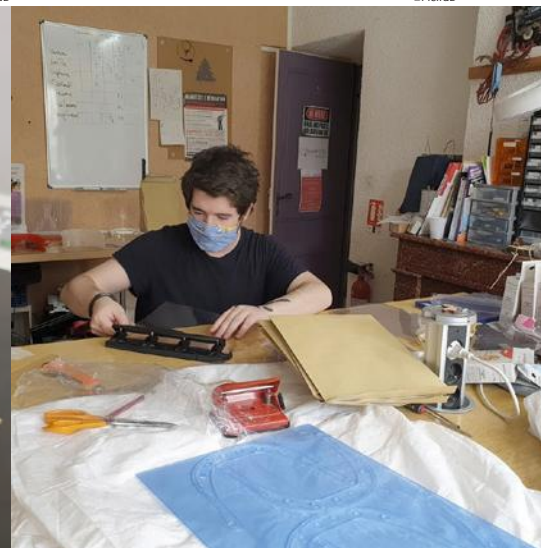
Par Pierre Sauvêtre,
Maître de conférences en sociologie,
Université Paris Nanterre

Parmi toutes les tendances sociales qui se sont dégagées pendant le confinement lié à la crise du coronavirus, l'entraide a refait son apparition dans le vocabulaire quotidien : outre le dévouement central des soignants, mais aussi des éboueurs, des livreurs, des caissières, des agriculteurs et des enseignants, il y a eu la fabrication artisanale et les dons de masques, les logements prêtés aux soignants, l'entraide entre voisins pour aller faire des courses ou prendre des nouvelles des plus fragiles, les initiatives pour apporter de la nourriture aux sans-abri¹. Une entraide qui a dû s'auto-organiser : banques alimentaires participatives, brigades de solidarité populaire, manufactures de masques autogérés².

Au-delà, la contraction du commerce et des importations agricoles a mis en lumière la vulnérabilité des marchés globalisés et l'intérêt des solutions locales, directes et autonomes : on s'est aperçu de l'importance de l'agriculture urbaine pour les populations marginalisées³, tandis que les AMAP connaissaient un afflux de nouveaux usagers et que les coopératives d'habitants faisaient la preuve que l'isolement n'était pas la conséquence nécessaire du confinement⁴. Enfin, cette tendance à l'entraide s'inscrit dans une prise de conscience écologique renforcée, puisque la destruction de la



©Aclab



©Aclab

▲ Fabrication de masques et visières par l'Afilab de Limoux pendant le confinement

biodiversité est à l'origine de la multiplication des zoonoses.

L'association intégrale des commons

Dans ce contexte, les commons, que l'on peut définir comme des lieux auto-institués d'activation d'usages partagés fonctionnant sur la base de l'auto-organisation et de l'autogouvernement — dont on trouve des exemples dans les jardins et potagers partagés, l'habitat participatif, les supermarchés coopératifs et les coopératives de production, les centres de santé, les écoles ou encore les lieux culturels autogérés — sont plus que jamais d'actualité afin d'institutionnaliser ces tendances à l'entraide, aux solutions locales, à l'auto-organisation et à l'autonomie.

Les commons ne sont pas des communautés refermées sur elles-mêmes, mais des formes auto-organisées ouvertes sur la société

Mais, parmi ceux qui reconnaissent l'importance des commons, bien des divergences de vues existent quant à l'étendue qu'il faut leur réserver dans la société, à la forme que doit prendre la transformation sociale qu'ils peuvent porter, et quant à la finalité collective qu'ils dessinent. Pour Ostrom, les commons n'ont jamais été envisagés

autrement que comme des îlots de communautés autosuffisantes destinés à pallier les défaillances des marchés et des systèmes étatiques. D'autres, comme Michel Bauwens, veulent s'appuyer sur un « État partenaire » pour impulser des commons. Or, s'il y a un enseignement de la crise du coronavirus, c'est qu'on ne peut pas compter sur les logiques institutionnelles du marché et de l'État et des mentalités qui leur sont liées pour configurer le « monde d'après » : les appels des entreprises à un moratoire sur les mesures environnementales et la tendance des États à une gestion toujours plus autoritaire et antidémocratique de la pandémie signalent que ces forces sont celles du « monde d'avant », et continueront de nous précipiter dans l'abîme.

La voie qui semble dès lors être praticable est de parvenir à une société écologique par la force de l'auto-organisation sociale et de l'association des commons entre eux. Les commons tels qu'ils s'institutionnalisent aujourd'hui ne sont pas des communautés refermées sur elles-mêmes, mais des formes auto-organisées ouvertes sur la société, des « commons sociaux ». Il est essentiel de reconnaître la double dimension de chaque commun : la dimension interne où le commun désigne la coparticipation à l'activité et la dimension externe où le commun renvoie au droit d'usage de tous ceux qui font partie de la société d'inscription du commun, laquelle excède la « communauté » des fournisseurs du bien ou du service. Cette différence de position entre fournisseurs et usagers

s'équilibre dans l'association des communs : par exemple, les usagers non-agriculteurs d'une AMAP qui y useront de leur droit à une alimentation saine peuvent être les gestionnaires d'une coopérative d'habitation où les agriculteurs de l'AMAP non gestionnaires useront de leur droit au logement. L'objectif de l'association des communs est de

La biorégion n'est donc pas une entité objective, mais un mouvement de « réhabitation »

parvenir à associer l'ensemble des droits d'usage (alimentation, logement, santé, éducation, culture, etc.) que la société des communs aura déterminé en s'autogouvernant démocratiquement⁵. C'est, dit autrement, la « coopération intégrale » à laquelle tendent certaines expérimentations contemporaines⁶. Elle ne relève pas de l'idéal d'une communauté de travailleurs polyvalents, mais de l'association d'une pluralité de communs dont les coparticipants partagent des usages sans faire partie d'une même communauté de vie.

Communs biorégionaux et mouvement populaire confédéral

Mais à quelle échelle territoriale peut-on mettre en place cette association intégrale des communs ? Le concept de « biorégion » donne une

▼ Le Village Vertical à Villeurbanne



©Éléonore Henry de Frahan

piste très intéressante à cet égard : il ne désigne pas seulement l'ensemble des caractéristiques climatologiques, géomorphologiques, animales et végétales d'un lieu, mais suivant l'article séminal de Berg et Dasmann, « l'ensemble des échanges équilibrés avec sa région d'accueil au travers de liens multiples entre les vies humaines, les autres entités vivantes et les processus de naturels de la planète — saisons, climats, cycles de l'eau — tels qu'ils apparaissent en cet endroit précis⁷ de façon à assurer l'occupation socialement et écologiquement durable de ce lieu. La biorégion n'est donc pas une entité objective, mais un mouvement de « réhabitation ». C'est un processus social, inséparablement cognitif et politique, consistant en une « enquête collective sur le contenu et les limites du territoire habité »⁸, notamment par la méthode de la cartographie participative qui permet de se réappropriier le territoire contre la géographie des pouvoirs dominants, afin de déterminer quelles relations symbiotiques entre humains et non humains sont susceptibles d'établir *in situ* une société écologique.

Or les communs sont eux-mêmes des institutions qui, si elles se définissent par des relations de mise en commun réciproques entre coparticipants, incluent aussi la relation des coparticipants à un « lieu » ou à un territoire, c'est-à-dire à un composé de non-humains vis-à-vis desquels les relations de mise en commun peuvent être étendues, sauf à les considérer comme des « ressources », à la manière de l'ontologie dualiste et de l'économie standard⁹. Depuis ce point de vue d'« écologie sociale » sur les communs¹⁰, il devient possible de les envisager comme les diverses institutions assurant les droits d'usage essentiels dont l'association donnerait corps à l'économie biorégionale.

Cependant, l'assemblage des communs au sein d'une économie biorégionale ne pourrait s'accomplir sans faire face à des forces ennemies. Adopter le biorégionalisme en s'en remettant à l'horizon de l'« effondrement » est une illusion dépolitisante et surplombante qui enjambe la réflexion et les pratiques des forces d'auto-organisation démocratiques¹¹. La contre-société écologique des communs biorégionaux ne saurait être portée que par un contre-mouvement politique de confédération des communes autonomes — communaliste, au-

delà des seules libertés municipales que réclament les municipalistes¹² — organisées autour des biorégions. Un mouvement politique populaire comme peut l'être celui des Gilets jaunes dont une partie, réunie dans l'« Assemblée des assemblées », a adopté un horizon communaliste¹³. L'alliance des forces politiques populaires communalistes et des forces sociales auto-organisées des communs biorégionaux pourrait porter la société écologique du « monde d'après » ■

- 1- Mark Ivan du Roi, « Entre l'omnipotence des égoïsmes et l'énergie libérée de l'entraide, qui façonnera le monde d'après? », *Basta!*, 8 mai 2020.
- 2- « À Montreuil, l'auto-défense populaire contre le coronavirus », *Reporterre*, 7 mai 2020.
- 3- Entretien avec Flaminia Paddeu, « Il faut multiplier les expériences d'agriculture pirate en ville », *Mediapart*, 26 avril 2020.
- 4- Annabelle Grelier, « Covid 19 : les coopératives d'habitants plus fortes pendant le confinement », *France Culture*, 21 avril 2020.
- 5- Benoît Borrits, *Au-delà de la propriété. Pour une économie des communs*, Paris, La Découverte, l'horizon des possibles, 2018.
- 6- Cf. Emmanuel Daniel, *Rébellion et désobéissance. La coopérative intégrale catalane*, HD ateliers Henry Dougier, Paris, 2016. Voir aussi l'expérience de la coopérative intégrale en Berry, <http://sortirducapitalisme.fr/emissions/274-cooperation-integrale-une-experience-de-desertion-et-de-resistance-collective-face-au-capitalisme>.
- 7- Peter Berg et Raymond Dasmann, « Réhabiter la Californie », tr. fr. M. Rollot, *EcoRev'*, 2019/1, n°47, p. 73-84. Cf. Kirkpatrick Sale, *L'art d'habiter la terre. La vision biorégionale*, tr. fr. M. Rollot et A. Weil, Marseille, Wildproject, 2020. Je remercie Marin Schaffner pour cette référence.
- 8- Mathias Rollot, « Le biorégionalisme américain. Un outil pour repenser nos territoires », *EcoRev'*, 2019/1, n°47, p. 87.
- 9- Ferhat Taylan, « La stratégie d'inséparabilité des collectifs humains des milieux naturels », in C. Laval, P. Sauvêtre, F. Taylan (dir.), *L'alternative du commun*, Paris, Hermann, 2019, p. 167-180; et Lionel Maurel, « Accueillir les non-humains dans les communs », <https://scinfolex.com/2019/01/04/accueillir-les-non-humains-dans-les-communs-introduction/>, janvier 2019.
- 10- Cf. Murray Bookchin, *L'écologie sociale. Penser la liberté au-delà de l'humain*, tr. fr. M. Schaffner, Marseille, Wildproject, 2020.
- 11- Yves Cochet, Agnès Sinai, Benoît Thévard, *Biorégion 2050. L'Île-de-France après l'effondrement*, <https://www.institutmomentum.org/wp-content/uploads/2019/11/LIDF-APRÈS-LEFFONDREMENT-WEB.pdf>.
- 12- Cf. Pierre Sauvêtre, « Prendre les mairies ou fédérer les communs ? Municipales, municipalisme et communalisme », *AOC*, 12 mars 2020, <https://aoc.media/analyse/2020/03/11/prendre-les-mairies-ou-federer-les-communes-municipales-municipalisme-et-communalisme/>.
- 13- Cf. Laurent Jeanpierre, *In Girum. Les leçons politiques des rond-points*, Paris, La Découverte, 2019.

▼ Assemblée générale de la Coopérative intégrale catalane à Barcelone



©Coopérative intégrale catalane